



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FÉVRIER 2019 à 20 H 00

Convocation : 14 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SAULGRAIN, Maire.

Présents : Jean-Paul SAULGRAIN, Elisabeth CHEVALIER, Alain PLESSIS, Priscille GUILLET, Milène JEGOU, Marc BOUTRON, Joël LAMARRE, Bruno LE CAPITAINE, Monique LUMEAU, Manuel PERRAY, Annie MONNET, Olivier BRAULT, Jean François DELOCHRE.

Excusées :

Mme Sylvie SMITH donne pouvoir à M Joël LAMARRE,

Mme Mireille ÉDELINE donne pouvoir à M Jean François DELOCHRE

Mme CHEVALIER est désignée secrétaire de séance

~~~~~

### Ordre du jour :

- Présentation du dispositif de portage foncier, par Madame RIOU du Département
- Approbation du procès-verbal des séances du 22.01.2019 et 28.01.2019
- Point sur les finances
- Point sur les commissions communautaires
- Point sur la mutualisation du secteur 3
- Questions diverses

~~~~~

DEPARTEMENT - Présentation du dispositif de portage foncier

La technique du portage foncier offre l'avantage de faire financer et gérer par un organisme extérieur tout ou partie des dépenses d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation d'une opération sur une durée relativement longue permettant in fine à la collectivité de disposer des biens au moment opportun, sans apport financier immédiat. L'objectif principal du portage foncier est donc de faciliter l'acquisition de réserves foncières et leur financement en lissant les charges dans le temps ; elle offre accessoirement une technique efficace contre la spéculation foncière.

Cette technique permet à la collectivité de préparer dans les meilleures conditions possibles son (es) projet(s) d'aménagement, de préserver de bonnes conditions de négociation et de mener une action régulatrice sur le marché foncier.

Arrivée de M PERRAY à 20h10

Arrivée de Mme JEGOU 20h30

Approbation des procès-verbaux des séances du 22 janvier et 28 janvier 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les procès-verbaux des séances du 22 janvier et 28 janvier 2019, et demande s'il y a des observations à formuler.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la rédaction des procès-verbaux présentés.

Point sur les finances

Suite aux dernières commissions Finances, le Maire présente l'état d'avancement du suivi du budget N-1 et le travail à réaliser en vue de préparer le budget N. M LE CAPITAINE alerte sur le fait que le transfert de compétences influencera obligatoirement le budget par le biais des attributions de compensation (AC).

Concernant le service commun pour l'année 2019, Mme GUILLET ajoute que le coût du secteur 3 (Mozé-sur-Louet, Beaulieu-sur-Layon, Rochefort-sur-Loire, Saint-Jean de la Croix, Val du Layon, Denée) à compter du 1^{er} avril, donc 9 mois, s'élève à :

- 865 104 €
- 9 000 € (rifseep)

Concernant la commune de Denée, le service commun coûtera pour 9 mois, à compter du 1^{er} avril :

- 119 038 € (fonctionnement 97 226€ ; investissement 21 812€)

En 2020, il coûtera 152 530 €.

Point sur les commissions communautaires

Les élus présentent l'objet des commissions auxquelles ils ont participé dernièrement et l'avancée des dossiers.

GEMAPI

M DELOCHRE informe qu'il participera à la prochaine commission communautaire relative au GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) du 21/02.

LOGEMENT ET HABITAT

Mme CHEVALIER informe qu'elle a participé dernièrement à la commission communautaire sur l'habitat le 13/02, notamment en ce qui concerne les gens du voyage. Une réflexion est en cours sur un nouvel aménagement à Chalonnes-sur-Loire et Martigné-Briand afin d'étudier les possibilités. Par ailleurs, la restitution finale de l'étude est prévue en septembre 2019.

Concernant le diagnostic de l'OPAH (Opération programmée de l'amélioration de l'habitat), Mme CHEVALIER informe qu'il existe des aides sous condition de ressource, telle que l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) qui implique la prise en charge partielle de l'aide par la commune.

Le suivi et l'évaluation d'un plan air climat énergie territorial (PCAET) se poursuit au sein de la CCLLA. Mme CHEVALIER explique que des actions vont être mise en place afin d'améliorer la consommation énergétique. Concernant la réduction foncière, des fiches actions seront à élaborer au sein de la CCLLA.

ASSAINISSEMENT

M LAMARRE ajoute qu'il va se rapprocher de M ZIEMER, chargé de la gestion de la station d'épuration, pour comprendre la consommation de 1000 m3 d'eau consommé, relative à la dernière facture de la SAUR.

TOURISME

M PLESSIS informe qu'il a participé à la commission communautaire relative au tourisme. Il rappelle qu'un budget a été accordé par la CCLLA courant le mois de mars, relatif au GR3 : matériel, prestation d'installation des piquets, etc.

M BRAULT rajoute que la prise en charge des lignes budgétaires (voirie et tourisme) par la CCLLA est appréciable. M PLESSIS explique que des bénévoles seront chargés de l'installation partielle du matériel acheté.

Point sur la mutualisation du secteur 3

Mme GUILLET avise sur la dernière commission de gestion du secteur 3, relative au service commun de la CCLLA lié aux services techniques. Cette réunion a lieu une fois par mois, et un règlement intérieur est en cours d'élaboration. Elle détaille la répartition des agents sur le terrain et son organisation. Elle ajoute qu'un nombre d'heures calculé est affecté à chaque commune. Mme GUILLET confirme le montant de 200 000€ relatif à l'ensemble des installations du service commun, et précise qu'il s'agit de préfabriqués.

Questions diverses

MOTION

Suite à la demande par mail de Messieurs LE CAPITAINE, DELOCHRE et LAMARRE, concernant la décision de voter une motion relative à la manifestation nationale contre l'antisémitisme le 19 février, M LE CAPITAINE explique les raisons et la symbolique de la démarche. Le Maire et l'ensemble des élus sont d'accord sur le principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre et 1 abstention) :

- **EMET** les vœux de :
 - o Soutenir les termes de l'article 1er de la Constitution de la République Française,
 - o S'associer à l'initiative de dénonciation de toute forme d'antisémitisme et de racisme.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le 22 février 2019,
Le Maire,



JP SAULGRAIN